



HUMANIS: garantie obsèques et dépendance

Par **madameGodard**, le **17/12/2014** à **11:24**

Bonjour,rnrnMa maman a été démarché, il y a une quinzaine d'années, par une société, le GROUPE CRI dont une des commerciales lui a proposé une garantie obsèques ainsi qu'une garantie dépendance.Les arguments (trompeurs) de cette personne ont convaincu ma maman d'adhérer à ces garanties en pensant qu'elle obtiendrait de l'aide pour l'accompagner chez elle dans ses "vieux jours".rnrnLe GROUPE CRI a disparu et les contrats on été repris par le GROUPE HUMANIS qui ne cesse, depuis qu'elle a 75 ans de lui augmenter son adhésion (la cotisation a triplé!).rnrnHors, je ne trouve aucun document qui justifie ni explique une telle augmentation et le service que j'ai contacté se contente de me transmettre des mail sur lesquels il m'informe de soit-disant barèmes et de conditions particulières que ma maman n'a jamais eu (ils sont dans l'impossibilité de me les transmettre par copies eux même!)rnrnLa garantie obsèques est à fonds perdu et la garantie dépendance n'intervient que si ma maman est "grabataire"!rnrnMa maman a 78 ans, elle se reproche sans cesse de s'être faite "entourloupé" et s'en rend malade (elle a été opérée d'un cancer en 2013 et voudrait ne plus se soigner...) elle continue à "engraisser" ces escrocs qui s'enrichissent grâce aux faibles gens qui se font abuser par les arguments trompeurs de leurs commerciaux qui leurs promettent une aide qui ne se révèle en réalité que lorsqu'on a déjà une jambe de l'autre coté!!!Comment pourrais-je aider ma maman concrètement afin qu'elle cesse de culpabiliser???rnrnMerci par avance de vos conseils...

Par **moisse**, le **17/12/2014** à **15:34**

Bonsoir,rnrnDans la situation que vous exposez il n'y a aucun abus. Les conventions obsèques sont toujours à fonds perdus.rnrnLes conventions "dépendances" dites PTIA portent leur nom que je vous laisse découvrir par vous mêmes.rnrnSouvent les barèmes sont établis par tranche

d'âge, mais certaines peuvent prévoir des couts fixes ou indexés..nC'est donc vers le contrat d'origine qu'il faut vous tourner.rnSachant que le cout d'obsèques hors frais exceptionnels (transports non prévus...) varient de 3 à 6000 euros selon les options comme qualité du cercueil..., une assurance n'a d'intérêt qu'après une estimation de son amortissement.rnUne femme à 63 ans a encore une espérance de vie d'au moins 20 ans hors accident.rnDans le cadre d'un contrat à durée déterminée ou viager, il faut donc vérifier la durée d'amortissement.rnC'est le même calcul que font les actuaires des compagnies.rnPeut-être est-il possible de résilier l'assurance PTIA ?